

## FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE LA MARQUE VERBALE VIARHONA OU DE LA MARQUE VERBALE VIA ALLIER





### Contexte

La Région Auvergne-Rhône-Alpes pilote les partenariats de comité d'itinéraire de deux grands itinéraires cyclables, ViaRhôna et Via Allier.

Elle est juridiquement propriétaire exclusif des marques VIARHONA et VIA ALLIER. Elle exerce ainsi un contrôle de l'utilisation de ces marques (veille juridique) et est seule habilitée à en autoriser l'usage. Elle exerce cette mission dans le respect de règles définies collectivement avec l'ensemble des partenaires de ces deux projets.

### Modalités générales

Pour rappel, on distingue trois composantes de la marque avec des modalités d'utilisation et d'autorisation propres. Le présent formulaire porte exclusivement sur la marque verbale.

	Représentation	Modalités	Procédure
<b>La marque semi figurative (le logotype)</b>	 	L'utilisation de la marque semi figurative, réservée en priorité aux partenaires institutionnels, ne peut être qu'exceptionnelle et ponctuelle pour un concours très significatif au développement de l'itinéraire.	L'utilisation fait l'objet d'un contrat de licence avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
<b>La marque verbale (le nom)</b>	<p style="text-align: center;"><b>Via Allier</b></p> <p style="text-align: center;"><b>ViaRhôna</b></p>	L'utilisation de la marque verbale (le nom, sans utilisation du logotype) est libre, sauf pour les dénominations commerciales. Dans ce cas, l'utilisation peut être ponctuellement accordée pour valoriser des prestations liées à l'itinéraire dans une dénomination ne pouvant pas être déposée.	L'utilisation fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui consultera l'intercommunalité sur le territoire de laquelle est situé le projet. Les demandeurs doivent remplir le questionnaire ci-dessous et le soumettre à la Région.
<b>Le bloc-marque</b>	 	L'utilisation est libre pour valoriser des prestations aux clientèles des itinéraires ou des événements participant au développement de l'itinéraire.	Le bloc marque est téléchargeable sur le site d'Auvergne Rhône-Alpes Tourisme. Son utilisation fait l'objet d'une déclaration sur ce site.

## **Modalités spécifiques concernant l'utilisation de la marque verbale**

L'utilisation de l'usage de la marque verbale (le nom) dans une dénomination commerciale peut être accordée sous les conditions cumulatives suivantes :

- Absence de protection de toute dénomination incluant la marque verbale ;
- Implantation du service faisant l'objet de la demande sur ou à proximité de l'itinéraire ;
- Service caractérisé par un ciblage spécifique des clientèles du tourisme à vélo et/ou de la clientèle issue de la fréquentation de l'itinéraire ;
- Dépôt du présent formulaire auprès de la Région qui saisira l'intercommunalité concernée pour avis.

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DU NOM DANS UNE DENOMINATION COMMERCIALE**

**Intercommunalité concernée par le projet**

**Itinéraire concerné**

ViaRhôna

Via Allier

**Descriptif de l'établissement / du projet / du service concerné**

**Implantation (descriptif et coordonnées GPS)**

**Clientèles liées à la fréquentation de l'itinéraire**

**Autorisations règlementaires (permis de construire, permis d'aménager, autorisation d'occupation temporaire...)**

**A  
Le**

**Visa**